



# REUSSIR SON PROJET PISCINE

Les 5 étapes à suivre pour  
concrétiser son envie

---





# CONFIGURATION



La configuration de la piscine dépendra

- de son usage (couloir de nage ou lieu de baignade des enfants)
- de son emplacement (à côté de la terrasse ou en contrebas du talus)
- des options associées (volet immergé, chauffage, pool-house, ...)
- du type souhaité (béton, coque, hors sol, enterrée...)





# REGLEMENTATION ET IMPOSITION



Le code de l'urbanisme encadre la construction des piscines.

- se renseigner sur le PLU pour connaître les distances à respecter
- déclaration de travaux pour une piscine entre 10 et 100 m<sup>2</sup> de surface
- imposable à la taxe d'aménagement, la taxe foncière et la taxe d'habitation





# BUDGETISER SON PROJET



Pour chaque projet il existe un budget que vous êtes prêt à investir.

Il est évident que parler d'argent n'est pas le plus agréable, mais c'est pourtant important car sans budget, on ne fait rien.

En effet, le budget est nécessaire pour vous guider dans les choix que vous aurez à faire lors de la définition de votre projet.

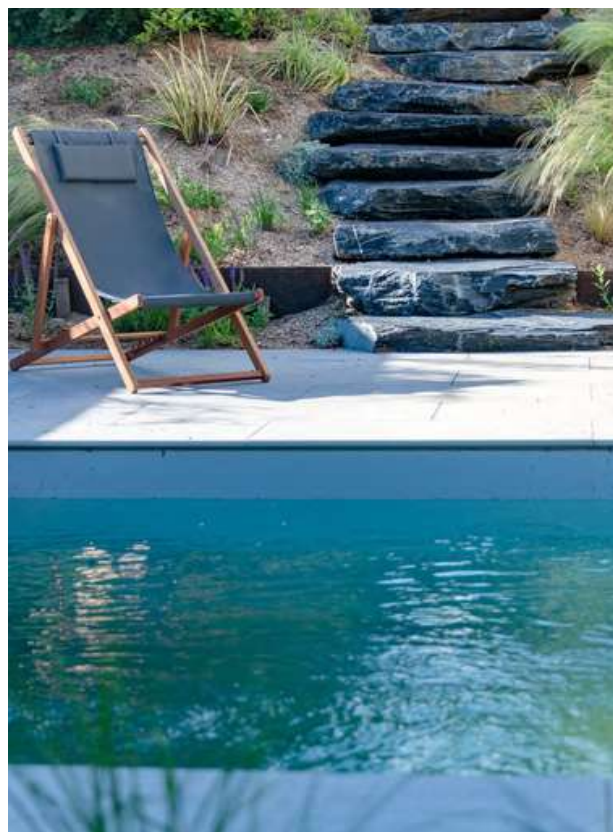




# CHOISIR SON PISCINIER ET SON PAYSAGISTE

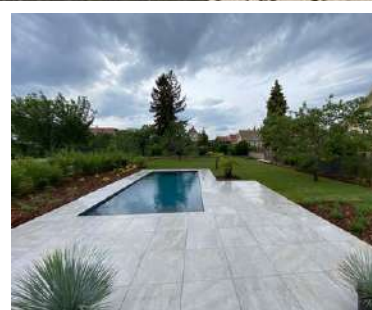
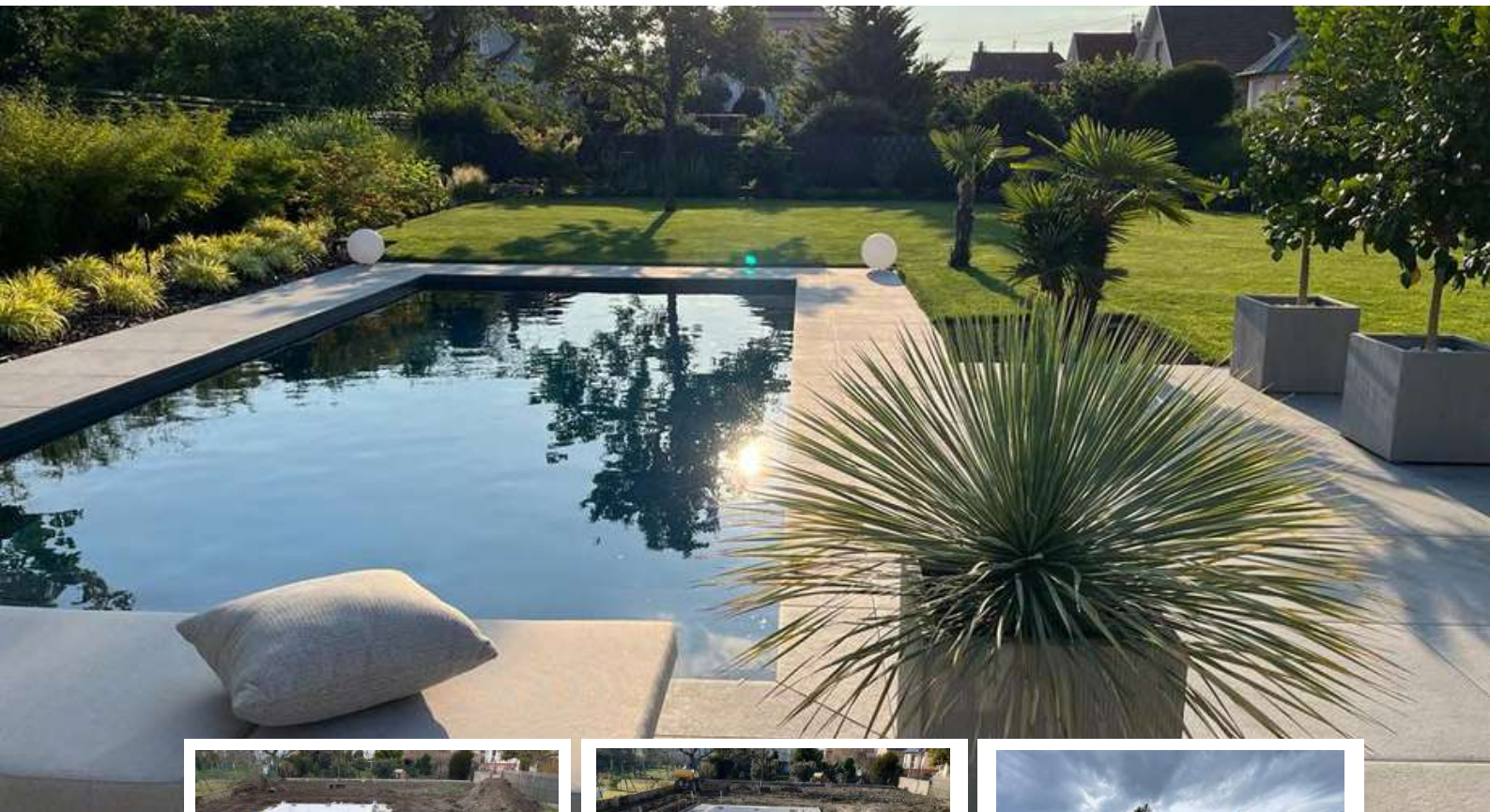


Travaillant en parfaite adéquation avec un piscinier sélectionné pour son sérieux, nous vous proposons une prise en charge de votre projet dans sa globalité, avec pour vous le confort d'un interlocuteur et d'un marché unique, ce qui vous permettra de bénéficier de notre garantie décennale sur l'ensemble de l'aménagement.



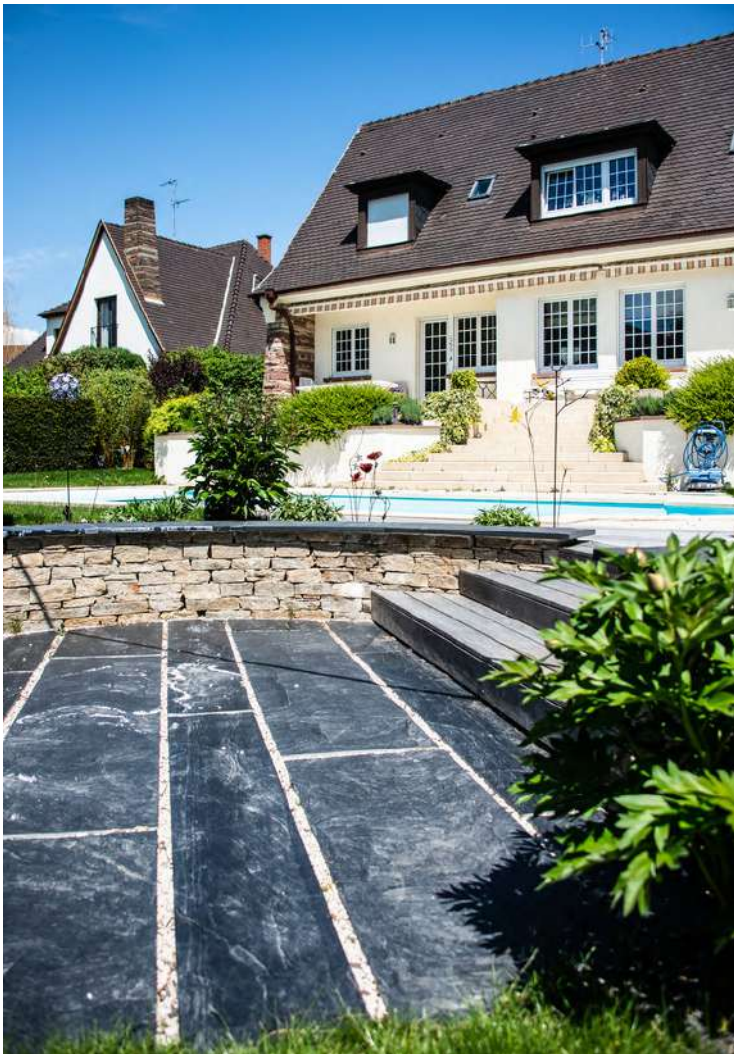


# DU REVE A LA REALITE LA CREATION D'UN NOUVEL ESPACE



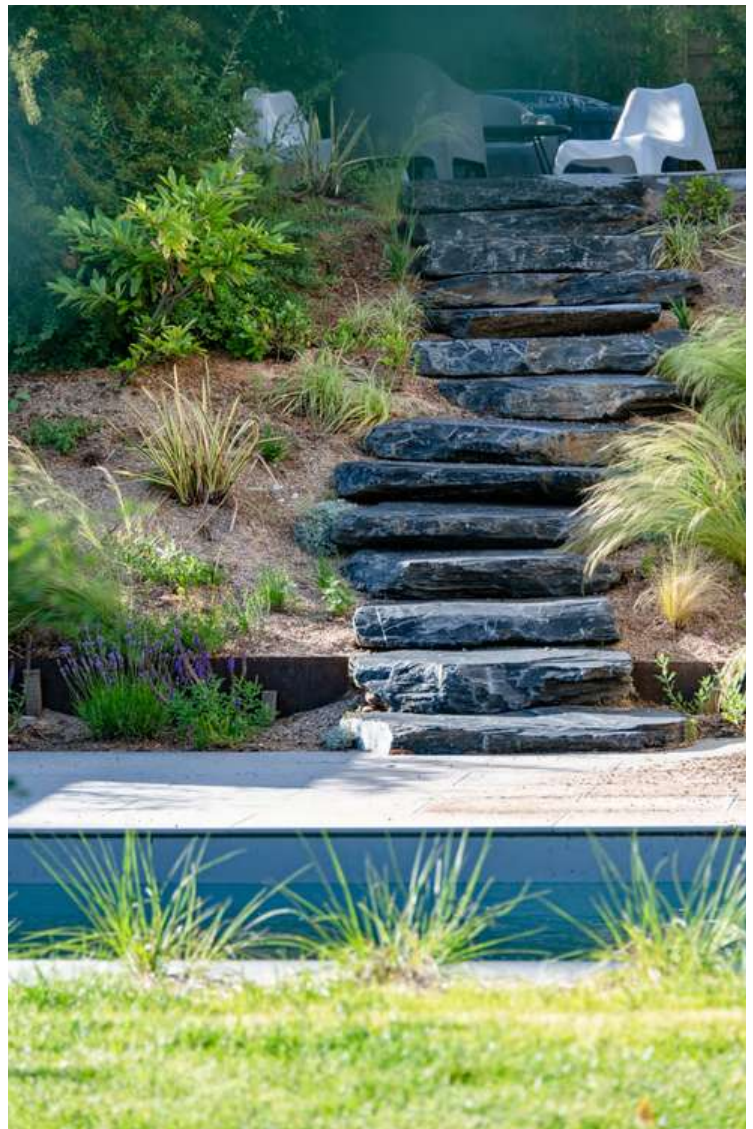


ET VOUS, QUEL EST VOTRE PROJET ?



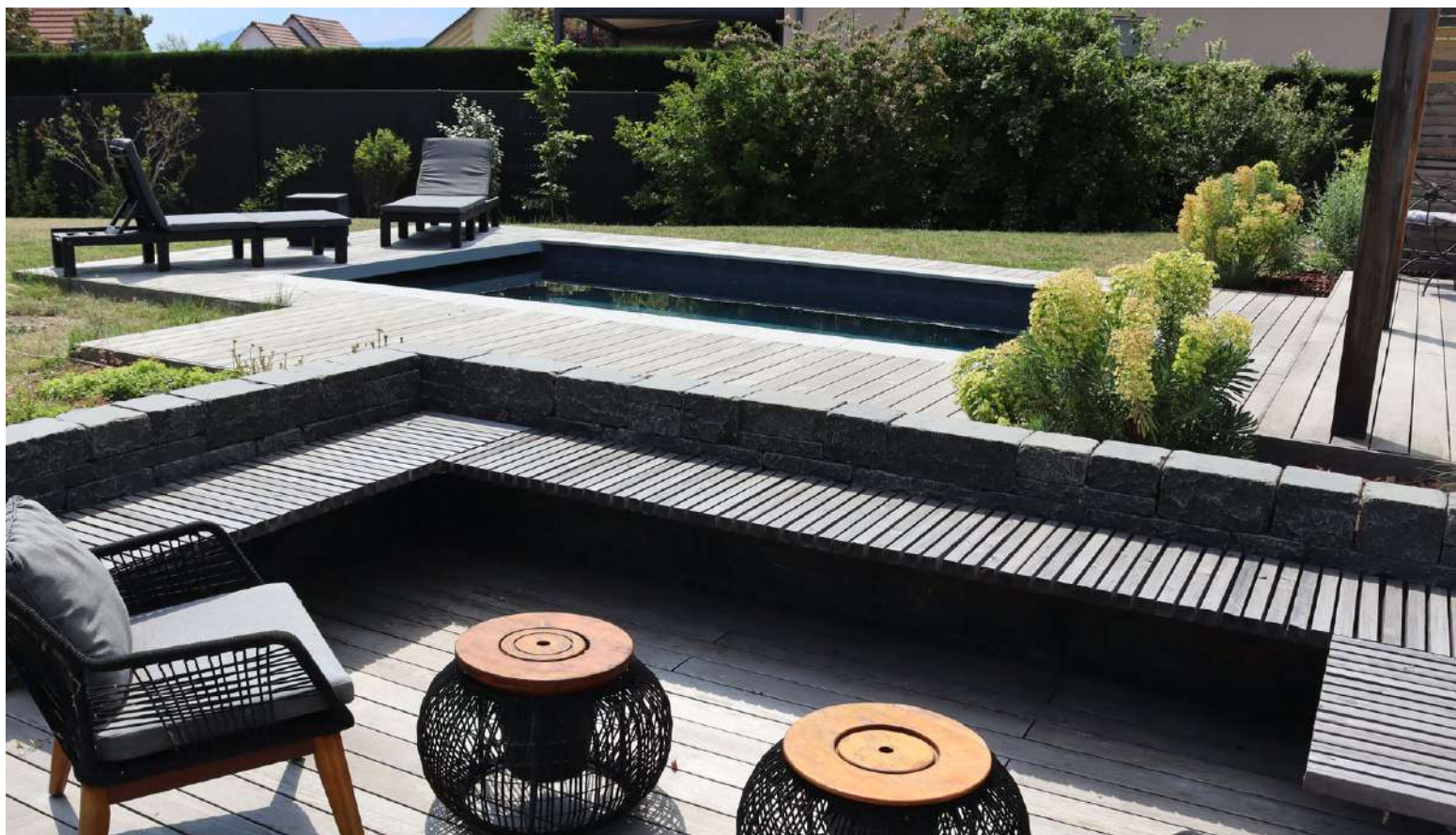


ET VOUS, QUEL EST VOTRE PROJET ?





ET VOUS, QUEL EST VOTRE PROJET ?





EN PARTENARIAT AVEC



03.90.40.31.31  
es@piscines-es.fr  
[www.piscines-es.fr](http://www.piscines-es.fr)